

Réunion du 30 juin 2011

-----  
VŒU

SCHEMA DE VOIRIE D'AGGLOMERATION

Rapport n° 1

*M. le Président, rapporteur*

Le présent rapport a pour objet de présenter l'analyse de la Communauté de Communes sur l'évolution du réseau routier principal de l'agglomération.

**Le contexte**

Un certain nombre d'investissements routiers actuels ou à venir vont changer la physionomie du réseau et réduire le désenclavement du territoire départemental.

A l'Ouest, la concession autoroutière entre Langres et Vesoul doit permettre à la fin de la décennie le raccordement de l'agglomération à l'A5 et A31. La déviation de Port-sur-Saône dont l'achèvement est prévu quelques années avant anticipera cette ouverture vers l'Ouest.

Au Nord, la déviation de Luxeuil-les-Bains sera bientôt achevée. Récemment le Conseil général a été autorisé à prendre la maîtrise d'ouvrage de la déviation de Saulx.

A l'Est, le programme de mise à 2 fois 2 voies de la RN19 par l'Etat se poursuit après la mise en service de la déviation de Lure.

Enfin, au sud, tout comme il l'a fait pour la déviation de Saulx, l'Etat a autorisé le Conseil général à prendre en charge la mise à 2 fois 2 voies de la RN57 jusqu'au carrefour d'Authoison d'une part et entre les déviations de Rioz et de Devecey d'autre part.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent différentes opérations sur le territoire de la CCAV et qu'il est possible de hiérarchiser en 3 niveaux :

- les déviations de transit,
- les points d'échanges,
- les opérations ponctuelles de fluidité.

Il est nécessaire de rappeler que ces opérations seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage soit de l'Etat, soit du Conseil général et que la position de la Communauté ne peut être qu'indicative pour orienter la décision des maîtres d'ouvrage financeurs de l'opération.

## **Les déviations d'agglomération**

### La déviation Est

Trait d'union entre le Nord et le Sud du département, la déviation Est est la priorité numéro 1 pour les élus de l'agglomération. Elle permettra de réduire le trafic de transit sur les RN19 et 57 au droit des zones habitées ainsi que sur la rocade Ouest et le carrefour RD13 et RD457.

La jonction avec le giratoire de Valleriois-Lorioz est essentielle au développement économique de l'agglomération et au bon fonctionnement de ce contournement.

### La déviation Nord

Les élus de l'agglomération réaffirment leur souhait de voir l'Etat supprimer l'hypothèse d'une déviation longue qui a un très faible pouvoir de captation de trafic, un coût très élevé et un impact négatif sur le développement des communes traversées et se concentrer sur la comparaison entre une déviation courte et un aménagement sur place. Les coûts de l'aménagement sur place devront par ailleurs intégrer des aménagements urbains indispensables à la protection des zones habitées et assurer les continuités urbaines.

Par ailleurs, la création de Technologia sur Vesoul et l'extension de l'Oasis à Pusey nécessitent de réfléchir à une liaison entre ces deux zones d'activité. La problématique du franchissement de Vesoul par la RN 19 devra donc aborder ce point particulier.

## **Les points d'échanges**

### L'achèvement du point d'échange RD457 – RD474

Le carrefour de la côte d'Andelarre ne permet pas un transit Besançon – Dijon. Un trafic important de poids-lourds emprunte les routes communales et départementales d'Andelarrot au détriment de la sécurité des riverains.

Dans le cadre de la construction de la déviation Est l'achèvement de ce point d'échange deviendra une impérieuse nécessité.

### L'achèvement du point d'échange RN19 – RD919

La déviation Est rendra aussi indispensable l'achèvement du carrefour de la RN19 avec la RD919 afin d'assurer la continuité du trafic Est – Sud. Ce carrefour devra intégrer la zone de service prévue par l'Etat ainsi que le projet de zone d'activité communautaire.

## **Les opérations ponctuelles de fluidité et de sécurité**

### L'élargissement de la RD322 sur l'accès au giratoire de la Vaugine

Dans le cadre de la fluidification de cette zone très fréquentée, la Communauté avait diligenté une étude de trafic. Cette étude a déjà fait l'objet d'une mise en application par la CCAV avec les travaux de reconstruction de la rue Saint-Martin.

L'élargissement de la bretelle d'accès ouest du giratoire permettra d'améliorer considérablement la fluidité en sortie des zones commerciales de Pusey.

La construction d'une bretelle d'accès sur la RN19 par le RD322 à Pusey

Cette bretelle permettra de réduire le trafic de transit dans le village de Pusey.

L'élargissement de l'ouvrage sous la voie ferrée à Colombier

Avec la construction de la déviation de Saulx proposée par le Conseil général, le franchissement de la voie ferrée à Colombier sera le dernier point sensible entre Luxeuil-les-Bains et Vesoul. Une mise au gabarit permettrait de réduire considérablement l'insécurité sur cette partie de la RN57.

**Je vous demande de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant, d'adopter les orientations contenues dans ce rapport, en vue de sa transmission à l'Etat et au Conseil général de la Haute-Saône.**

**Le Président,**

**Alain CHRÉTIEN**

# AGGLOMÉRATION de VESOUL

Communauté de Communes

- SCHEMA de VOIRIE d'AGGLOMERATION -



A - liaison Vesoul Technologia - Oasis  
B - Elargissement R322 - giratoire de la Vaugine  
C - Bretelle d'accès RD 322 - RN 19

1-Suppression du contournement long ;  
2-Maintien déviation courte ou aménagement sur place ;  
3 - Déviation Est de la RN 57  
4-Achèvement de l'échangeur RD 474 -RD 457 ;  
5 -Achèvement de l'échangeur RN 19 - RD 919  
6 - Elargissement pont de Colombier ;